

## FOIRE AUX QUESTIONS:

### Constitution du dossier:

- 1) Est-il possible de faire un séjour d'étude en Amérique du Nord sans pour autant que le choix des cours aient un rapport avec la filière suivie en France ?

Non. L'étudiant en programme d'échange en Amérique du Nord choisit des cours en rapport avec sa spécialité afin de constituer un contrat d'étude qui lui permettra de valider les crédits nécessaires à son retour en France.

- 2) A quoi correspondent les 2 chèques (200€ et 100€) pour les frais de dossier ?

Le chèque de 200€ correspond aux frais de traitement du dossier (salaire des stagiaires qui entrent les données dans la base de données, qui les modifient après l'entretien avec la directrice académique, photocopies, traductions si nécessaire en anglais de documents en français...). Il n'est plus remboursable après le **1<sup>er</sup> mars** pour ceux qui partent en août et après le **1<sup>er</sup> juin** pour ceux qui partent en janvier.

Le chèque de 100€ correspond à la participation aux frais d'envoi des dossiers par FEDEX (désormais obligatoires) et à la production de documents que les universités nord-américaines envoient aux étudiants pour leur demande de visa ainsi que le suivi d'études (relevés de note, extension de séjour ...). Il est encaissé une fois que l'étudiant est accepté dans une université nord-américaine.

- 3) A quel ordre les deux chèques doivent-ils être émis ?

A l'ordre de la MICEFA.

- 4) Quelle est la date limite de dépôt de votre dossier ?

Cela dépend de votre université, voir avec le bureau des relations internationales. Notez également que vous ne pouvez pas directement déposer votre dossier à la MICEFA. Vous devez impérativement le déposer au BRI de votre université.

- 5) Est-il possible de ne partir qu'un semestre?

OUI.

- 6) Si on veut partir étudier en Amérique du Nord seulement pour le second semestre de l'année universitaire pour laquelle on postule, est-ce que la date limite de dépôt de dossier intervient plus tard que celle qui concerne les étudiants partant pour les deux semestres ou bien seulement pour le premier semestre?

NON.

- 7) Est-ce qu'il faut avoir de bons, voire de très bons, résultats pour partir ?

Oui puisqu'une première sélection est faite par votre université et que vous êtes alors un ambassadeur de celle-ci lors de votre séjour dans l'université d'accueil.

- 8) Les étudiants inscrits en master 2 lors de l'année de la constitution du dossier peuvent-ils partir ?

Voir avec le service des relations internationales de votre université.

- 9) En combien d'exemplaires le dossier doit-il être donné au bureau des relations internationales.

La MICEFA a besoin uniquement d'un exemplaire.

- 10) Que se passe-t-il si je n'ai pas de passeport en cours de validité ?

Vous devez commencer les démarches pour en obtenir un et joindre à votre dossier le récépissé de la demande.

- 11) Combien de lettres de motivation (statement of purpose) dois-je faire ?

Cela dépend de vous. Vous pouvez faire une seule lettre de motivation et dans ce cas vous ne devez mentionner aucun campus nord-américain en particulier. Si vous voulez cibler un ou des campus en particulier vous devez alors faire une lettre de motivation par campus (de 3 à 12 si vous candidatez pour un des consortiums : CSU, CUNY, SUNY, CODOFIL).

- 12) Où puis-je trouver la liste des cours offerts par l'université d'accueil ?

Cette liste se trouve dans ce qui s'appelle "course catalog".

- 13) Comment puis-je faire pour savoir où se trouvent les cours qui correspondent le mieux à mon cursus universitaire français ?

Vous commencez par regarder les sites nord-américains de classement des universités par domaines d'études à l'aide d'un moteur de recherches puis vous allez ensuite sur notre site pour voir si certaines universités sont partenaires de la MICEFA (n'oubliez pas que la plupart de nos partenaires sont des universités publiques).

- 14) Est-ce que je peux partir si je suis doctorant ?

Voir avec le service des relations internationales de votre université. En cas de réponse positive, sachez que les conditions sont définies par l'école doctorale de l'université d'accueil.

### Lettres de recommandation

15) Combien de lettres de recommandation doivent être en anglais (en espagnol)?

Au moins une lettre de recommandation doit être en anglais ou en espagnol pour ceux qui candidatent pour la Universidad de Puerto Rico.

16) Faut-il que les lettres de recommandation soient présentées sur des papiers à en-tête ?

Oui, celle de l'université lorsqu'il s'agit d'un enseignant et celle de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un maître de stage (voir le guide pour les lettres de recommandation sur le site)

17) Qu'est-ce qu'il faut mettre dans les lettres de recommandations ?

Voir le guide sur le site ([http://micefa.org/?page\\_id=356](http://micefa.org/?page_id=356)).

18) Ces lettres de recommandation peuvent-elles être manuscrites ?

Elles peuvent être manuscrites ou typographiées mais elles doivent toujours être dans une enveloppe scellée avec la signature de la personne qui écrit la lettre. Elles ne portent aucune indication de l'université nord-américaine choisie par l'étudiant.

### Attestation financière

19) Combien de temps une attestation de ressources financières (Bank statement) est-elle valable ?

Cette attestation est valable en principe 3 mois, sauf dans certains cas où elle doit être de moins d'un mois. Cela vous sera indiqué lors de la constitution du dossier pour votre destination finale.

20) Est-ce que l'étudiant qui fournit la preuve qu'il sera hébergé gratuitement durant tout son séjour en Amérique du Nord (voir documents d'attestation sur le site) peut diminuer le montant des ressources exigées par les campus ?

Oui à la condition que les documents soient officiels et en anglais. Il faut savoir que la somme d'argent qu'un étudiant étranger doit avoir aux États-Unis ou au Canada est calculée de façon à ce que l'étudiant étranger apparaisse comme quelqu'un pouvant subvenir à ses besoins (logement, matériel pédagogique, nourriture) surtout dans des cas extrêmes (urgences médicales).

21) Quelle est la procédure à suivre pour que l'attestation de ressources financières soit acceptée par l'université d'accueil?

Cette attestation ne peut en aucun cas être une fiche de paye ou un relevé de compte.

- Soit vos ressources personnelles sont suffisantes, c'est-à-dire, égales ou supérieures à la somme exigée par l'université d'accueil, vous aurez alors à remplir et à faire signer et tamponner par votre banque la déclaration de vos ressources personnelles. Vous pouvez télécharger ce document sur notre site. Deux versions de ce document sont disponibles: une en anglais et une en français.

Dans le cas où votre banque refuserait de signer notre document, demandez lui alors de vous écrire une lettre indiquant le montant de la somme présente sur votre compte. Cette lettre doit impérativement comporter l'en-tête de la banque, la signature du conseiller qui gère votre compte et un tampon officiel (voir le modèle sur notre site). Si la banque rédige cette lettre en français, vous devrez la traduire en anglais sur une feuille que vous attacherez au document officiel.

- Soit vos ressources personnelles sont insuffisantes et donc vos parents ou d'autres personnes de votre entourage se portent garants, ces derniers devront alors demander à leurs banques un justificatif bancaire. En outre, vos garants (= "sponsors") devront rédiger une lettre précisant la somme totale présente sur leur compte qu'ils mettent à votre disposition, le montant qu'ils vous enverront tous les mois, et la durée de ce transfert mensuel. Pour le dossier de l'université nord-américaine d'accueil, le nom de cette université devra figurer sur cette déclaration (cela signifie que vous devrez faire deux fois la démarche).

### Relevés de notes

22) Quels relevés de notes dois-je mettre et traduire pour mon dossier ?

Tous les relevés de notes obtenus après le baccalauréat ou le certificat d'étude secondaire. Cela permet à l'université d'accueil de voir à quels cours vous pouvez assister.

23) Les relevés de note doivent-ils être des originaux ou des copies ?

Tous les relevés de notes officiels doivent être joints au dossier. Demandez une copie à votre secrétariat.

N'oubliez pas de demander le relevé de notes officiel des cours suivis au premier semestre lorsque vous partez l'année suivante en Août. Pour ceux qui partent en janvier de l'année suivante, vous devrez fournir le relevé de notes officiel de l'année complète.

24) Comment est-ce que je présente la traduction de mes relevés de notes ?

Voir le modèle sur le site à l'adresse : [http://micefa.org/?page\\_id=356](http://micefa.org/?page_id=356)

### Informations sur le TOEFL/IELTS:

25) Combien de temps le TOEFL est-il valable ? et le IELTS ?

Le TOEFL et l'IELTS sont valables 2 ans.

26) Peut-on constituer le dossier pour la MICEFA même si on n'a toujours pas reçu le résultat du test d'anglais ou des examens de l'année en cours ?

OUI mais ils doivent être joints au dossier dès que l'étudiant reçoit le relevé de notes officiel ou le résultat du test par voie électronique, le dossier devant être complet au moment de l'entretien avec la directrice académique. Le résultat officiel au test devra être impérativement joint au dossier spécifique pour l'université nord-américaine.

27) Est-ce que les étudiants doivent impérativement passer le TOEFL par écrit ?

Il y a deux possibilités : par internet et par écrit ; cette deuxième solution va être prochainement abandonnée. Les scores sont différents dans les deux cas (sur 120 par internet, sur 677).

28) Peut-on partir si le résultat au TOEFL est inférieur à 80 si le test est sur internet ou à 550 si le test est en version papier ?

La MICEFA n'accepte pas les dossiers dont les scores au TOEFL sont inférieurs à 80.

29) Peut-on partir si le résultat à l'IELTS est inférieur à 7 ?

Non.

30) Si j'ai la double nationalité américaine suis-je automatiquement exempté de l'examen du TOEFL ou IELTS?

**Non.** Le fait d'avoir la double nationalité américaine ou britannique ne suffit pas pour attester de votre niveau d'anglais. Dans ce cas, vous devrez fournir des documents académiques prouvant que vous avez suivi des études dans une université ou école anglophone (Ex : relevés de note d'une école américaine ou britannique).

31) Les étudiants qui postulent uniquement pour l'université de **Puerto Rico** doivent-ils obligatoirement passer le TOEFL ou l'IELTS ?

**Non.** Vous n'êtes pas tenu(e) de passer les tests du TOEFL. Cependant, vous devrez justifier de 3 à 4 semestres d'études d'espagnol.

De plus, l'une des lettres de recommandation peut être rédigée en espagnol. Il en est de même pour la lettre de motivation. Vos relevés de notes peuvent également être traduits soit en espagnol soit en anglais.

### **Informations concernant les postes de " Teaching Assistant ":**

- 32) Est-ce que toutes les universités nord-américaines offrent des postes de " Teaching Assistant" ?

Non. Consultez la liste des universités nord-américaines proposant un poste de "Teaching Assistant" aux étudiants français de la MICEFA sur notre site à l'adresse suivante : [http://micefa.org/?page\\_id=1630](http://micefa.org/?page_id=1630)

- 33) Est-ce qu'un étudiant français candidat au programme d'échange MICEFA doit remplir certaines conditions pour être " Teaching Assistant" ?

Oui. D'une part, seuls les étudiants en master peuvent postuler et d'autre part les étudiants doivent être inscrits dans des programmes de langue et de littérature française ou anglaise. Dans certains cas, une expérience d'enseignement est demandée donc valable uniquement pour des étudiants en didactique du Français langue seconde langue étrangère.

- 34) Si on postule pour un poste de "Teaching assistant" et qu'on réussit à l'obtenir, peut-on se désister par la suite?

**NON** car si un étudiant français se désiste, la MICEFA perd le poste définitivement. En effet, les délais imposés par les universités américaines pour les dépôts de dossiers rendent impossible la soumission par la MICEFA du dossier d'un autre étudiant.

### **Après la constitution du dossier**

- 35) Peut-on modifier un choix d'université d'accueil une fois la décision finale prise par la responsable de la MICEFA ?

**NON**. On peut tout au plus repousser son départ d'un semestre ou d'un an.

- 36) Est-ce que je peux prolonger mon séjour ?

Pas toujours. Voir le site à l'adresse : [http://micefa.org/?page\\_id=258&lang=fr](http://micefa.org/?page_id=258&lang=fr)

- 37) Est-ce que je peux partir en stage par la MICEFA ?

Non, nous ne sommes pas habilités à vous trouver un stage en Amérique du Nord. Il existe des organismes comme Aquarius mais ce sont des organismes payants.

38) Quand est-ce que je peux acheter mon billet d'avion?

Uniquement lorsque je suis en possession de mon DS-2019 ou de mon I-20, les documents nécessaires pour faire mon visa d'étudiant.

39) Quels sont les délais pour recevoir les documents de l'université d'accueil qui me permettent de faire mon visa ?

Cela dépend des universités mais la réception est en général entre début mai et fin juin.

40) Peut-on partir en Amérique du Nord avant la date de validité du visa ?

**Vous ne pouvez pas arriver plus de 30 jours avant la date du début de votre programme.**

### **Le système américain:**

41) Est-ce que les étudiants français sélectionnés par la MICEFA pour partir étudier en Amérique du Nord peuvent espérer obtenir une bourse du gouvernement américain ou canadien ?

Non. Seuls les citoyens américains ou canadiens peuvent prétendre à une bourse.

42) Quel est le système de notation des universités nord-américaines ?

Vous trouverez la grille des équivalences des notes et des "grades" sur le site à l'adresse suivante : [http://micefa.org/?page\\_id=1632](http://micefa.org/?page_id=1632)

43) Y a-t-il une équivalence entre les crédits pour les cours suivis en Amérique du nord et les ECTS ?

Ce sont vos enseignants du cursus français qui détermineront les ECTS que vous obtiendrez pour chacun des cours que vous suivez en Amérique du Nord.

44) Est-ce que je suis garanti(e) de rester toute l'année universitaire quels que soient mes résultats ?

Non. Vous devez avoir une moyenne supérieure ou égale à 2.0 (GPA= Grade Point Average) à la fin du premier semestre pour rester au second.

45) Quand est-ce que je reçois mes notes de l'université nord-américaine ?

Cela dépend des universités: ce peut être à la fin de mon séjour d'étude (en général lorsque je suis déjà rentré(e) en France) ou à la fin de l'année universitaire (en juillet).